

LE NUMÉRO
5
CENTIMES

21.018
L'AVENIR

LE NUMÉRO
5
CENTIMES



DE LYON
JOURNAL RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ANNONCES :
Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.
Réclames..... — 2 »
Chroniques locales..... — 4 »
Les Annonces sont reçues au Bureau des Journaux
2, Place de la Bourse, 2

ADMINISTRATION & RÉDACTION :
De 8 h. du matin à 8 h. du soir
8, PLACE DE LA BOURSE
De 8 h. du soir à minuit
70, COURS DE LA LIBERTÉ, 70

ABONNEMENTS :
3 mois 6 mois 1 an
Lyon et départ^{ts} limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.
Pour les autres départ^{ts}.... 6 f. 12 f. 24 f.
(Étranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et des 15 des mois

Le lecteur dont le journal d'hier porte le numéro

15,494

est prié de se faire connaître, soit en se présentant lui-même, place de la Bourse n° 3, de 6 heures du matin à 8 heures du soir, soit en envoyant le journal justificatif sous pli recommandé.

Il lui sera remis une somme de cent francs, sur laquelle il prélèvera vingt-cinq francs, qui seront versés en son nom, et par nos soins, à une œuvre de bienfaisance ou à une société de propagande républicaine, qu'il désignera.

Je reconnais avoir reçu la somme de 100 fr. du journal *L'Avenir de Lyon*, pour mon numéro 24,227, sur laquelle vingt-cinq francs seront versés au bureau de bienfaisance des pauvres de la commune d'Oullins.

CUZIN, Louis,
Ouvrier aux ateliers d'Oullins,
rue du Puits de la Sarra, 9,
à Oullins (Rhône.)

Lyon, le 24 mars 1884.

Hier, à midi, en vertu d'une commission rogatoire de M. le Procureur de la République, on a saisi, dans les kiosques et place de la Bourse, 3, les exemplaires du journal *L'Avenir de Lyon*.

Le parquet a cru voir dans notre système d'opération un oubli de la loi de 1836 sur les loteries non autorisées. Nous nous efforçons de faire la preuve du contraire devant le juge d'instruction, et s'il y a lieu devant le Tribunal correctionnel.

Cependant et pour rester dans les strictes limites de la loi, nous déclarons qu'à dater de ce numéro, nous opérerons ainsi notre répartition :

Rejetant le calcul mathématique, à l'aide duquel jusqu'alors nous désignons le numéro d'ordre du journal auquel était échue la gratification de cent francs, nous agissons ainsi : le conseil d'administration désignera tous les jours publiquement à huit heures du soir, dans son local, place de la Bourse, n° 3, sans tirage et sans calcul d'aucune sorte, le numéro d'ordre au porteur duquel sera donnée la somme de cent francs à titre de gratification.

LA RECLUSE DE BOURG

Un jour, un prêtre entra dans le couvent des sœurs de Saint-Joseph de Bourg. Il portait, ainsi que le Saint-Vincent-de-Paul de la légende, un enfant dans ses bras ; comme la Frochard tête la robe de la jeune aveugle des *Deux Orphelines*, les religieuses flairèrent la couche de la fillette : du linge fin, joli trousseau, avec une fortune épinglee au fond. On appela l'enfant Marie. A trois ans, on transporta Marie du couvent de Bourg au pensionnat de Tournus.

Elle grandit ainsi, ne voyant d'autres visages que celui des nonnes et n'ayant d'autre horizon que celui des murs. Elle ne connaissait pas le monde : on lui demanda d'y renoncer. Un matin, on fit une grande fête. De la musique, de l'encens, des psaumes. On mit un cercueil dans l'église et on la coucha dedans, après lui avoir coupé les cheveux. Puis ses compagnes chantèrent les prières des morts. Cette cérémonie, qui avait l'air d'un enterrement, n'était cependant pas autre chose qu'un mariage : on venait de marier Marie Masson à Jésus-Christ.

La loi s'occupe de ces prises de voile. Elle exige que les parents donnent leur consentement. Il va sans dire que personne ne donna le consentement exigé, et que même les registres de la communauté ne

rappellent aucun des incidents de ces épousailles mystiques.

On avait donné à cette jeune fille un époux qui ne lui convenait point. Elle jeta un coup d'œil au dehors, eut soif de liberté, rêva d'être autre chose qu'une ombre, s'imagina que s'user les genoux et les lèvres à prier n'étaient pas toute la vie, et que le couvent était une prison.

Elle tenta de s'évader trois fois. Trois fois on la retint. Pour la punir de cette indépendance, on la mit au service des folles. Une quatrième tentative d'évasion fut plus heureuse. Si heureuse, qu'elle put demander protection contre la supérieure du couvent de Saint-Joseph.

La vénérable matrone comparaisait il y a quelques juges devant les jours, pour s'entendre condamner à rembourser provisoirement partie des valeurs appartenant à Marie Masson.

La justice civile est saisie de ce procès. Les sœurs payeront. Elles auront la douleur de rendre à une de leurs victimes l'argent qu'elles lui avaient volé. Frapper ces gens-là à la bourse, c'est les frapper au cœur. On doit en ce moment brûler des cierges, ne pouvant brûler la relapse. On doit mettre en mouvement toutes les puissances divines, sans compter les puissances humaines que représente M. Francisque Rive. Mais elles y perdront le peu de latin qu'elles ont — et leur procès.

Elles devront s'estimer heureuses de ne le perdre qu'au civil. Lorsque cette juridiction aura prononcé, une autre aura à instruire l'affaire. Il y a crime. Une jeune fille a été jetée dans les oubliettes. Pendant des années, elle a subi les tortures d'une captivité épouvantable. Elle n'a pas même eu la suprême ressource des prisonnières, écrivant à des amis restés fidèles et donnant pour quelques heures un semblant de liberté à leur pensée. Tous les instants elle a été épiée. Elle a vécu au milieu de ces geôlières monastiques, en butte à tous les vices et à toutes les perfidies des femmes cloîtrées.

Quand cette jeune fille déjà rentrée, et par son seul courage, en possession de sa liberté, sera rentrée aussi en possession de sa fortune, il restera encore quelque chose à faire : donner satisfaction à la Société.

L'article 342 punit des travaux forcés à perpétuité ceux qui auront arrêté, détenu ou sequestré pendant plus d'un mois des personnes quelconques. On a détenu, sequestré Marie Masson pendant dix-sept ans.

Faustin-Hélie dit encore dans son Commentaire : « qu'il suffit que la personne n'ait pu se retirer librement pour qu'elle puisse être considérée comme ayant été arrêtée ou détenue. » Marie Masson a voulu se retirer trois fois, trois fois on la arrêtée et détenue ; on a fait mieux, on l'a châtiée. en lui donnant le service des folles.

On a détruit la preuve de l'état civil de Marie Masson — qui ne s'appelle peut être ni Masson, ni Marie — art. 355 du Code pénal, on l'a enlevée alors qu'elle était mineure. art. 354 et 355. Réclusion et travaux forcés à perpétuité. Faustin-Hélie indique parmi les éléments constitutifs du crime de suppression d'enfants le fait matériel de l'enlèvement et du recel, et le fait que les traces de son existence aient été effacées avec l'intention de supprimer ou de changer son état.

Marie Masson a été apportée aux sœurs de Bourg par un prêtre, sa fortune a été captée ; la prise de voile s'est accomplie en

dehors de l'autorisation de la famille et de l'autorité diocésaine.

Reste à savoir si la lutte est possible entre le Code pénal et l'Histoire sainte.

Octave LEBESGUE.

Une singulière lettre

L'Avenir de la Dordogne reçoit communication de la lettre suivante adressée de Paris, le 5 courant, à un certain nombre de personnes par M. Oscar de Fourtou :

« Monsieur et cher compatriote,
« Je viens, au nom du comité conservateur de la Dordogne, que je préside, avec mes honorables amis, MM. Philippe de Bosredon et Chastenet, vous prier de vouloir bien entrer en relations avec lui, pour lui communiquer les informations locales qui méritent d'être recueillies, et en échange desquelles il sera heureux de porter à votre connaissance les faits qui pourraient vous intéresser.

« Grâce à ces communications, nous pourrions plus facilement, dans la crise si grave que traverse le pays, réunir tous nos efforts pour l'aider à revenir aux conditions traditionnelles de sa force et de sa prospérité. J'ajoute que l'approche des élections municipales, qui auront cette année une si haute importance, donne un intérêt spécial au concours que je sollicite de votre dévouement à la cause conservatrice.

« Agréez, monsieur et cher compatriote, l'assurance de ma haute et dévouée considération.

« DEFOURTOU. »

Est-ce que l'envie ne vous prend pas de chanter le fameux cœur de *Madame Angot* : « Quand on conspire, quand sans frayeur, on peut se dire conspirateur... »

Sans frayeur, allez : les républicains n'appliqueront pas à M. de Fourtou les procédés que M. de Fourtou appliqua aux républicains.

A LA CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

La séance sera chaude. L'interpellation Lannesson promet de beaux orages parlementaires. M. Ferry n'est qu'à demi rassuré. Cependant, on parle de deux documents importants qui seront lus à la tribune par M. de Mahy ou par le ministre ; ce sont deux pétitions des créoles de l'île Bourbon et de Français habitant l'île Maurice, se déclarant prêts à aller coloniser l'île et à y répandre l'influence française, après la proclamation du protectorat.

M. Talandier se propose de poser une question au gouvernement sur l'envoi à Berne de six agents politiques français, ayant mission de surveiller les agissements des socialistes.

Les députés de l'Algérie font part de lettres reçues, les avisant que les événements du Soudan n'ont trouvé aucun écho dans les départements ni même en Tunisie.

SÉANCE

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Ouverture à 2 heures

M. Cunéo d'Ornano adresse une question au ministre de la justice, au sujet des annonces légales. Le préfet de la Seine n'a pas le droit de désigner certains journaux pour les recevoir, alors que le gouvernement de la Défense nationale a décrété que les annonces seront insérées dans n'importe quel journal.

Le garde des sceaux. — Ce décret n'a jamais été appliqué à Paris. Que l'on dépose une demande d'abrogation.

M. Cunéo d'Ornano. — Le décret de 1852 ayant été abrogé par la loi sur la presse, il en résulte que les préfets violent la loi.

M. de Lannesson interpelle le gouvernement sur les affaires de Madagascar.

Il fait l'historique de cette question. Tous les traités ont été violés. La situation n'est pas nette. Il ne peut être question de s'emparer de Madagascar, les finances manquent et les troupes sont occupées au Tonkin.

Il faut donc fortement occuper le côté nord-ouest, où nous aurons des alliés. Il faut donner à l'expédition non un caractère militaire mais un caractère commercial.

M. de Mun demande une manifestation qui impose le respect des nations. Pourquoi, tandis que les canons anglais détruisent Alexandrie, la France ne répondrait pas également en s'emparant de Madagascar ?

M. Pierre Alype. — Le meilleur parti à prendre, c'est d'occuper certains points. La Chambre renvoie la suite de la discussion à jeudi.

La séance est levée à 5 heures.

AU SÉNAT

M. Le Royer préside. Il ouvre la séance en annonçant la mort du baron de Veauce, sénateur de l'Allier, décédé hier matin à Paris.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant modification du tarif général des douanes.

Le Sénat prononce l'urgence. M. de Saint-Vallier dit ne pouvoir laisser passer sans protester l'abaissement des tarifs. Il croit que le renouvellement des traités de commerce de 1831 est la cause de la crise dont nous souffrons. Il faudrait ne plus faire de traité de commerce.

La discussion générale est close. M. Casimir Périer propose d'ajouter ces mots à l'article unique : « d'origine extra-européenne. »

M. Tesserenc de Bord voudrait qu'un grand débat s'ouvrit sur la question des tarifs. La crise n'a pas pour cause l'invasion étrangère.

M. de Saint-Vallier. C'est que la France est ruinée.

La gauche proteste violemment. Le rapporteur combat l'amendement Casimir Périer.

Selon M. de Larenty, le traité de Francfort n'a été rendu mauvais que par les traités postérieurs abaissant les tarifs, ces traités auront pour conséquence de ruiner la Chambre.

L'amendement de M. Casimir Périer est rejeté par 132 voix contre 120.

M. de Carné demande la suppression de l'article relatif aux chapeaux, renvoyé à la commission.

NOS INFORMATIONS

Les gardiens de maisons centrales ont mérité la sollicitude de plusieurs députés. Ils ont prié M. Waldeck-Rousseau de les appuyer auprès de son collègue des finances pour avoir la faculté de faire valoir leurs droits à la retraite après vingt-cinq années de service.

Un nouvel historien. — Le jeune Victor Bonaparte a terminé une étude intitulée *la Bataille d'Austerlitz*. Il aurait mieux fait d'écrire l'histoire de la bataille de Waterloo.

Opération en Tunisie. — Le général Logerot va faire une nouvelle tournée dans le sud de la régence de Tunisie.

Intrigues orléanistes. — Plusieurs agents de la préfecture de police, convaincus d'attaches serviles avec le parti orléaniste, vont être congédiés.

Mme Paul Minck viendra faire une conférence à Lyon samedi prochain.

Réunion plonplonnienne. — Les bonapartistes, branche plonplonnienne, ont tenu une réunion au Tivoli Vaux-Hall, à Paris.

La plupart des orateurs ont parlé de la révision de la Constitution dans le sens de l'appel au peuple. Un grand nombre de républicains socialistes se trouvaient dans la salle, et plusieurs d'entre eux sont montés à la tribune pour réfuter la thèse plébiscitaire, et rappeler les attentats des Napoléons contre la République.

Une élection réactionnaire a eu lieu à Castres (Tarn). Les voix se sont réparties ainsi :

MM. Abrial, monarchiste... 6.265 Elu.
Doucet, républicain... 6.508
Ladevèze, cand. ouv... 943

Démission de M. Cochery. — Le bruit de la démission prochaine de M. Cochery, ministre des Postes et Télégraphes, a pris hier une certaine consistance dans les cercles politiques.

On parlait pour le remplacer de M. Constans, ancien ministre de l'Intérieur, ou de M. Liouville, de la Meuse.

Expulsion des Princes. — Il est question, depuis quelques jours, d'une proposition d'expulsion des princes.

Cette proposition serait reprise par l'un des membres les plus distingués de la gauche radicale et viserait aussi bien les Bonaparte que les d'Orléans.

On en finirait une fois pour toute avec les intrigues déguisées des prétendants.

Mort du général Germain. — On nous télégraphie que le général Germain, commandant la subdivision d'Alger, est mort hier matin à deux heures, dans cette ville, des suites d'une maladie qui le tenait alité depuis plusieurs semaines.

Protestation. — Les chambres de commerce de Rouen et de Bordeaux protestent contre la suppression du volontariat d'un an inscrite dans le projet de loi sur le recrutement.

Fin de l'affaire d'Andorre. — Les difficultés soulevées entre l'Espagne et la France au sujet des affaires d'Andorre ont été applanies.

Pluie de décorations. — La loi votée par la Chambre des députés et le Sénat, portant concession de croix et médailles militaires à l'occasion des opérations militaires effectuées au Tonkin et à Madagascar, a été promulguée hier.

En vertu de cette loi, il pourra être fait en faveur des officiers, sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer un certain nombre de nominations ou promotions dont voici le détail :

- 4 croix de grand-officier.
- 5 croix de commandeur.
- 12 croix d'officier.
- 70 croix de chevalier.
- 150 médailles militaires.

En outre, le ministre de la Marine pourra disposer, à titre également exceptionnel, de 2 croix d'officier et de 6 croix de chevalier de la Légion d'honneur pour les civils ayant rendu des services dans les pays qui sont le théâtre des opérations militaires.

Commission de statistiques

On vient d'instituer au ministère du commerce une commission chargée d'étudier les mesures à prendre pour la création d'un conseil supérieur des statistiques.

Ont été nommés membres de cette commission :

MM. Edouard Millaud, sénateur, président ; Hippolyte Maze, député ; Jules Roche, député ; Levasseur, membre de l'Institut ; Maurice Block, membre de l'Institut ; le docteur Chervin, publiciste ; Pallain, conseiller d'Etat, directeur au ministère des finances ; Eugène Tisserand, conseiller d'Etat, directeur au ministère de l'agriculture ; Cheysson, directeur au ministère des travaux publics ; Buisson, directeur au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts ; Georges Cocher, directeur au min. des postes et télégraphes ; Grisons, dir. au ministère du commerce ; Rameau, sous-directeur du ministère des affaires étrangères ; de Beaucourt, sous-directeur du ministère de la guerre ; Yvernès, chef de division au ministère de la justice ; Anthoine, chef de service au ministère de l'intérieur ; Dangibeaud, chef de bureau au ministère de la marine et des colonies ; le docteur Bertillon, chef de la statistique municipale de la ville de Paris ; Toussein Loua, chef de bureau au ministère du commerce, secrétaire avec voix délibérative ; Liégard, rédacteur au ministère du commerce, secrétaire-adjoint.

Le Tonkin

M. Patenôtre, nommé il y a près de six mois ministre à Pékin, en remplacement de M. Bou-

rée, et dont le départ avait été contremandé quelque temps après, vient d'être invité à se mettre en mesure de partir pour la Chine au premier avis.

Le navire de guerre chinois *Non-Thin*, qui était venu en Angleterre pour prendre livraison de ses canons, et sur lequel on avait mis l'embargo pour éviter des difficultés avec la France, a été autorisé à repartir samedi, mais sans les canons qu'il devait embarquer.

Ce bâtiment navigue sous pavillon allemand.

Le général Millot télégraphie la liste des hommes de la brigade Négrier tués dans les engagements sur la route de Lang-Sou.

Tous appartiennent à la légion étrangère.

AUTRICHE

Ainsi que nous l'avons déjà dit, quelques manufacturiers à Tetschen en Bohême ont provoqué la grève des tisserands en renvoyant des ateliers certains ouvriers entachés d'opinions politiques trop avancées.

Pour affirmer la solidarité qui doit unir les travailleurs leurs camarades se sont mis en grève.

Les manufacturiers, au lieu d'entrer en négociations, ont fait appel aux autorités locales, et, comme il est d'usage dans les pays monarchiques même en France, celles-ci se sont mises aussitôt à la disposition des riches et puissants industriels.

Dernière Heure

LE PAPE DÉMÉNAGE

Tous les gouvernements ont répondu au pape, au sujet des biens de la propagande, que les mesures prises par le gouvernement italien étant d'ordre intérieur, ils ne peuvent intervenir.

MORT DE M. LEBEY.

M. Lebey, père du directeur de l'agence Havas, est mort.

Une chaudière des ateliers de la marine à Saint-Louis a sauté par suite de l'imprudence des chauffeurs indigènes. Les deux chauffeurs ont été tués et trois hommes de la compagnie auxiliaire d'ouvriers grièvement blessés.

Réunion à l'Elysée

Plus de mille personnes assistent à cette réunion, plusieurs membres des corps élus prennent place à la tribune.

Il est 8 heures 1/2 quand le sympathique député de la Seine-Inférieure fait son entrée dans la salle.

La séance est ouverte par le citoyen Souby qui donne la présidence au citoyen Fichet, deux assesseurs sont désignés pour assister le président, ce sont les citoyens Bessières et Thevenet.

Dans une courte mais spirituelle improvisation, le président prend le premier la parole, il attaque, avec infiniment d'esprit l'odieuse croc-en-jambe de la loi municipale récemment appliquée au 3^e arrondissement.

C'est, en somme, un résumé du plaidoyer du député Lagrange, il est couvert d'applaudissements.

La parole est ensuite donnée au citoyen Laisant. Ce n'est point un orateur consommé, mais c'est un fin et bon causeur qui sait se faire écouter et applaudir, il empoigne son public par des faits bondés d'arguments solides et sérieux.

Avec le ton ferme, calme et persuasif qui lui est particulier il capture pendant une heure son auditoire. Le citoyen Laisant traite avec

une aisance remarquable la question si palpitante de la Révision de la Constitution à laquelle les opportunistes se sont toujours systématiquement opposés.

Il retrace à grands traits les faits historiques qui se sont produits de 1875 jusqu'à ce jour.

Il proteste avec une admirable énergie contre ce semblant de République, contre ce fantôme de constitution qui nous est imposé.

Au sujet de la loi militaire, sur laquelle il a des compétences spéciales, il fait un tableau saisissant des abus existants qui soulève de frénetiques applaudissements, surtout quand il proteste contre le ridicule privilège accordé à ceux qui portent une soutane au lieu d'un fusil.

Le jeune orateur démasque avec infiniment de sagacité l'empêchement de l'orléanisme dans l'armée comme dans les finances. Il a une phrase heureuse vigoureusement soulignée par de vifs applaudissements quand il dit : « Autrefois le cléricalisme c'était l'ennemi, aujourd'hui c'est le compère de l'opportunisme personifié dans M. Jules Ferry. »

Puis il aborde la question du suffrage universel. Il démontre avec talent le danger de l'indifférence du peuple au moment des élections et il déclare qu'il est la cause immédiate du maintien du *statu quo*.

Les questions générales, celles des grèves surtout sont l'objet d'un tableau saisissant et d'une remarquable précision.

Nous voudrions pouvoir dire tout ce qu'a dit de bien, le vaillant député de l'extrême gauche nous nous bornerons à dire que pendant une heure le public était suspendu à ses lèvres, captivé par sa chaude et franche éloquence. Puis il termine en disant qu'il espère que l'on verra bientôt la France devenir une grande nation affranchie.

Le président propose à l'assemblée de vouloir bien entendre le citoyen Biagiotti, à propos de l'incident de la chambre syndicale des tisseurs de Pavot et Voiron.

Le citoyen Biagiotti explique en quelques mots l'attitude du *Petit Lyonnais* dans cette grave question et, donnant ensuite lecture d'un rapport des grévistes, il réduit à néant l'infâme accusation portée contre le journal qu'il représente par un journal de la localité.

Les explications du citoyen Biagiotti sont chaleureusement acclamées.

Une quête en faveur des grévistes d'Anzin s'organise au moment où nous quittons la salle. Une avalanche de monnaie tombe dans le plateau comme un sincère témoignage de solidarité républicaine et socialiste entre Lyon et Anzin.

J.-B. P.

CONFÉRENCE KELLER

Les fonds baissent toujours dans la caisse des écoles catholiques ; les appels de la presse religieuse n'ayant pas produit d'effet, les organisateurs ont eu recours à l'éloquence de M. Keller, l'ancien député de Belfort. Dimanche, donc, les habitués des cercles catholiques et tous les défenseurs de la bonne cause s'étaient donné rendez-vous dans la grande salle des Folies-Bergères. M. Brac de la Perrière préside ; après une courte allocution, dans laquelle il fait l'éloge de l'orateur, il cède la parole à M. Keller.

Ce dernier commence d'abord par échauffer son auditoire à l'aide d'un bien vieux cliché sur la France, le patriotisme et l'Alsace-Lorraine, puis, profitant de la bonne disposition du public, il part en guerre contre la franc-maçonnerie. Il foudroie ces francs-maçons terribles, les vampires de la Société qui ne rêvent que la destruction de l'Eglise.

Quand il a fini cette terrible besogne, il s'occupe de l'instruction laïque, obligatoire. Là-dessus, nouvelle édition de toutes les plaintes habituelles contre cette mesure inique, injuste

et cruelle de la R. F. maudite ; et, comme conclusion (c'était le but de la conférence), appel chaleureux à la bourse des pères de famille qui ne voudront pas se laisser... etc... ; là-dessus l'orateur promet, en retour, à tous ceux qui voudront bien mettre la main à la poche, toutes les bénédictions de Notre-Dame-de-Fourvière.

Gand bien leur fasse !

LES PETITS CADEAUX

... entretiennent l'amitié. En vertu de ce proverbe, l'empereur Guillaume a reçu le jour de sa fête une boîte renfermant deux vases de Sèvres. Le souverain caduc, crut, tout d'abord, que c'était un souvenir venant de quelque habitant de Saint-Cloud, ému encore des bons procédés des Allemands à son endroit. L'empereur chercha dans sa mémoire le nom des propriétaires de maisons éventrées entre Neuilly et Versailles et ne put rien trouver. Il le retourna et lut : *aus Frankreich* (de France). Pas de doute, ça venait bien de chez ses voisins.

« Vite, dit-il, qu'on monte chez l'impératrice, qui sera enchantée de ce message de paix et d'amitié. » Et plus bas, il ajouta : « Regardez de plus près, il y a peut-être un œil au fond. »

— Oh ? mon ami, dit Augusta, en faisant pousser la chaise percée à roulettes qui lui sert de trône, cet œil serait celui de la conscience dont parle le poète de là-bas...

Ne croyez pas au moins que nous plaisantons. Des vers ont été bel et bien adressés à l'empereur pour sa fête. Le *Gaulois* qui annonce cet événement, le fait suivre de cette réflexion :

« A la Cour, on se demande quel peut être l'aimable auteur de cette surprise. Quelques-uns parlent d'un sénateur qui a représenté la France comme ambassadeur à la cour de Berlin. D'autres prétendent, au contraire, qu'il faut chercher « plus haut, » parmi les hommes qui président actuellement aux destinées de la République. »

Qui ? On demande le nom du galant donateur. Toujours d'après le même journal :

« C'est égal, » a dit le prince de Bismarck, en causant avec un des diplomates qu'il avait réunis hier soir à sa table : « c'est égal, j'espère que le jour est proche où je pourrai rendre aux Français la joie qu'ils ont faite à notre Empereur. »

Et là-dessus, le chancelier a dû aller commander quelques nouvelles douzaines de canons Krupp !

CHRONIQUE RÉGIONALE

Givors, 24 mars 1884. — Incendie. — Ce matin à 4 heures, un incendie s'est déclaré place du Sud, chez M. Besson François, marchand forain, grâce au dévouement des voisins on a été vite maître du feu. Les dégâts évalués à 6 ou 7 mille francs, consistent en mercerie et rouennerie.

SAONE-ET-LOIRE

Macon. — Aujourd'hui mardi, à 4 heures et demie du soir, aura lieu l'enterrement civil du citoyen Branchet.

Le convoi partira de son domicile, rue Du-four, 33, pour se rendre directement au cimetière.

LA FILLE-MÈRE

PREMIÈRE PARTIE

INÈS

— Elle est évidemment malade. — Il faut vous en assurer...

— Inès ! — murmura-t-il encore à demi-voix, avec une émotion visible, — paraissant vivement frappé de ce nom, assez rare, en effet, en notre pays.

— Mais elle a un autre nom, n'est-ce pas ? — reprit-il à haute voix.

— Ah ! j'sais pas ! — Elle ne l'a pas dit... C'est quelqu'enfant trouvé... je suppose... qui n'a pas plus de père connu que son propre enfant ! — répondit madame Pivin avec un accent assez méprisant.

— En tout cas, venez ! — fit l'homme avec énergie. — Je vous assure qu'elle est malade... très malade... Elle nourrit, de plus... Et l'on n'entendait pas les cris de l'enfant !

... Il sera arrivé quelque malheur. Madame Pivin n'avait pas osé résister à cette injonction.

D'ailleurs, la curiosité la poussait.

Elle avait mis un écriteau sale contre le vestibule de sa loge portant cette mention :

La concierge est dans l'escalier

Et elle était montée, suivant M. Garros, qui gravissait les marches quatre à quatre, en proie à une extrême agitation.

En route, madame Pivin avait rencontré deux ou trois femmes de la maison, sortant pour aller aux provisions du matin.

Elle leur avait raconté l'événement.

Les commères avaient remis le soin de leurs propres affaires à un autre moment, et s'étaient jointes à la concierge, avides de savoir ce qui se passait et de repaître leurs yeux d'un spectacle peut-être dramatique, qui ne leur coûterait rien.

Pendant ce temps, M. Garros était déjà près de la porte.

Il frappait, et écoutait s'il entendrait une réponse, s'il percevait un mouvement à l'intérieur de la chambre.

— Eh bien ? — fit madame Pivin, — en soufflant, pour avoir gravi les cent vingt marches qui séparaient la loge de la porte de mademoiselle Inès.

— Eh bien !... j'entends toujours le même souffle plaintif, irrégulier... mais plus faible que tout à l'heure.

— Attendez, je vais l'appeler ! — dit la vieille femme.

— Mam'zelle Inès ! Mam'zelle Inès ! — C'est la petite qui a un enfant ! — murmuraient les autres femmes.

— Elle est jolie !

— Elle a l'air très doux !

— Mais très misérable !

— Une fille qui a fauté !...

— Et que son amant aura abandonnée...

— Oh ! c'est toujours comme ça !

— Pas effrontée, par exemple...

— Oh ! non, plutôt l'air un peu pincé...

Elle ne parlait jamais à personne.

— Il n'y a pas plus de quinze jours qu'elle est ici.

— Elle paraissait si triste... si triste...

— Elle aurait essayé de se périr que ça ne m'étonnerait pas.

Au bruit des appels de Mme Pivin et des coups de poing de M. Garros, le rassemblement s'était augmenté de quelques nouveaux voisins, sortis de l'étage même des mansardes.

C'est alors qu'avait commencé la discussion au sujet du commissaire de police.

— Evidemment, — s'était écrié M. Garros, — la personne qui est là est fort malade, hors d'état de se lever, même de répondre... Il faut lui porter secours.

— C'est bientôt dit, — avait grommelé Mme Pivin ; — mais je n'ai pas de double clef... et la porte est fermée en dedans...

D'ailleurs, on n'entre pas comme ça. Il faut prévenir la police, aller chercher le commissaire.

Cette opinion, nous devons le reconnaître, obtint, tout d'abord, l'acquiescement général.

En pareil cas, le préjugé populaire veut qu'on laisse mourir les gens plutôt que d'agir sans la présence de l'autorité.

On aurait pu les sauver, peut-être, si l'on n'avait pas attendu l'intervention de la force publique ; — mais on les aurait sauvés... irrégulièrement.

Tandis que, s'ils meurent en attendant M. le commissaire, ils sont morts, pour ainsi dire, légalement, suivant toutes les règles titulaires de l'administration française, — et ils auraient tort de se plaindre.

De fait, les morts étant muets, il est sans exemple qu'un seul se soit jamais plaint d'avoir péri victime du formalisme, qui est le plus bel ornement de notre pays.

Malheureusement, M. Garros paraissait n'avoir aucun respect des formes.

Sa protestation indignée avait trouvé de l'écho près du vieil ouvrier survenu pendant la contestation, et il allait encore trouver un appui sérieux chez le jeune étudiant en médecine qui écoutait à la porte.

Ce dernier, en effet, se redressa en disant :

(A suivre) ARTHUR ARNOULD.

ISERE

Bourgoin. — Depuis quelques temps des mal-fauteurs se plaisent à dévaliser les trains de voyageurs.

Dans la nuit du 4 au 5 mars courant, l'on enlevait à la gare de Bourgoin 4 coussins, dont 2 dans des voitures de 2^e classe et 2 dans des voitures de 3^e classe.

L'on vient de découvrir sous un tas de bois, dans un hangar appartenant à M. Viviant, situé à environ 200 mètres de la gare, le drap servant d'enveloppe. Ces filous avaient pénétré dans la gare par escalade; ils se sont contentés de prendre le crin animal contenu dans ces enveloppes.

Le même fait s'est produit dans plusieurs gares du réseau P.-L.-M. L'on n'a pu découvrir encore les voleurs.

— Samedi, 22 courant, un propriétaire des environs, faisait donner l'avoine à son cheval, devant une auberge de Jailleu, lorsque la machine routière de MM. Diederichs vint à passer, le cheval s'épouvanta, le domestique voulant essayer de le maîtriser, ne put, étant jeté à terre. Il a reçu de graves contusions à la tête. Après avoir reçu les premiers soins, on le transporta à l'hôpital.

— La Société de Tir de Bourgoin-Jailleu va donner son 6^e grand concours de tir.

Il aura lieu les 30-31 mars, 6, 7, 8, 13, 14, 15 et 16 avril. Des médailles et de nombreux prix offerts par d'honorables citoyens, pour une valeur de 8,000 francs, seront décernés aux bons tireurs.

Grenoble. — La Société l'Echo de la Tronche (Harmonie grenobloise) donnera son concert annuel à ses membres honoraires vendredi prochain 28 du courant, au théâtre.

Les Sociétés l'Alliance orphéonique des dames de Grenoble et l'Orphéon prêteront leur concours à cette fête de famille.

— Société d'élevage. Les membres de la Société d'élevage des cantons de La Mure, Corps, Valbonnais, sont convoqués en assemblée générale pour le lundi 7 avril.

La réunion aura lieu à une heure et demie, dans le local de la salle d'asile de La Mure.

ECHOS DES THEATRES

Théâtre des Variétés

A partir de cette semaine, le théâtre des Variétés donnera seulement des représentations les samedis, dimanches et lundis, à 8 heures.

Le spectacle sera composé de façon à satisfaire les plus difficiles. Dans la même soirée on jouera *les Boussigneul*, vaudeville-opérette, en trois actes, musique d'Ocolowicz, et *le Petit-Poucet*, opéra-bouffe en quatre actes, musique de Laurent de Rillé.

On peut être certain qu'avec de tels éléments, le directeur, M. Francis Genin, verra ses efforts constants, pour mériter l'approbation du public lyonnais, couronnés de succès.

Concert-Bal

Nous apprenons qu'un concert-bal, au bénéfice de la grève des tisseurs, aura lieu dimanche prochain, 30 mars, dans les salons de la brasserie Robert, rue Coste, 5. De nombreux artistes, bien connus par leurs talents, prêteront leur concours à cette fête.

Nous publierons prochainement le programme qui nous semble des plus attrayants.

VILLE DE LYON. BUREAU DE BIENFAISANCE

Lyon, le 24 mars 1884.

Nous nous empressons de publier les deux lettres suivantes :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser, au nom de la commission administrative, tous nos remerciements pour les deux versements que vous venez de faire entre les mains du receveur de l'administration au bénéfice

des pauvres du premier et du troisième arrondissement.

Permettez-moi, Monsieur le Directeur, de vous adresser mes félicitations pour votre heureuse pensée.

Veillez agréer, etc.

Le Vice-Président,
L. DEVILLE.

Grenoble, le 23 mars 1884.

Monsieur l'Administrateur du journal l'Avenir de Lyon,

Je vous adresse, sous ce pli, le journal l'Avenir de Lyon, portant le numéro de tirage 7.497, que vous annoncez sur votre journal d'aujourd'hui avoir gagné la somme de cent francs.

Je désire disposer de la somme de vingt-cinq francs de la manière suivante :

1^o Quinze francs au bureau de bienfaisance de la ville de Gap (Hautes-Alpes).

2^o Dix francs au Sou des écoles laïques de la ville de Grenoble (Isère).

Vous voudrez bien m'adresser le restant par un mandat-poste avec déduction des frais.

Dans l'attente de l'honneur de vous lire veuillez agréer, etc.

AUG. CHABRE.

Adressez à :

M. Aug. Chabre, comptable, maison Berthelot fabr. de ciment, rue Vicat, 4, Grenoble.

A TRAVERS LYON

Le Préfet du Rhône,

Donne avis que, par un arrêté ministériel en date du 18 mars courant, la date de l'ouverture de l'examen qui, aux termes des règlements doit avoir lieu, chaque année, pour l'emploi de vérificateur adjoint des poids et mesures, a été fixée au lundi 26 mai prochain. Cet examen aura lieu simultanément dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux, Avignon et Alger.

Le délai pour la réception des demandes qui, d'après un précédent avis, avait été fixé au 15 mars, est prorogé jusqu'au 1^{er} avril.

Ligue des Patriotes. — Les membres électeurs se sont réunis dimanche dans une salle du restaurant Casati pour entendre le compte rendu de l'exercice et procéder à la nomination du comité régional. Ont été élus :

Président : M. Anstett.
Vice-présidents : MM. Félix Mangini, Pontdevaux, Achille Naturel, Borgey.
Secrétaire : M. Koenig.
Secrétaire-adjoint : M. Guthans.
Trésorier : M. Tricaud.
Trésorier-adjoint : M. Girardet.
Délégué du Comité : M. Nolot

Membres : MM. Polonus, Sanaoze, Charles Boell, Henry Boell, Dautel, de Blanzac, Durand-Fleury, Marchegay, Noyer-Duval, Perret, Roy.

La séance est levée à 3 heures 30.

Le comité s'est réuni immédiatement pour délibérer sur la réception à faire à M. Paul Deroulède qui doit venir faire une conférence dimanche prochain à l'occasion de la fête gymnique organisée par la Société lyonnaise de gymnastique.

Voyage à bon marché. — Eugène Jouris, employé de commerce né à Yarr (Moldavie) arrivait hier en gare de Perrache avec un billet de 3^e classe pris à Auxerre à destination de Champs-St-Bris. Sur sa déclaration de ne pouvoir payer le supplément, soit : 22 fr. 15, les employés le remirent entre les mains des agents de police.

Nominations. — Par décret en date du 19 mars 1884, M. Folley, commissaire central de police à Aix (Bouches-du-Rhône), a été nommé commissaire de police à Lyon, en remplacement de M. Vullemin, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— Par décret en date du 20 mars 1884, M. Fleury Escot a été nommé sous-lieutenant à la subdivision des sapeurs-pompiers de Saint-Genis-Laval.

Exposition d'hygiène. — Une exposition internationale d'hygiène, placée sous le patronage de la reine d'Angleterre, doit s'ouvrir le 1^{er} mai prochain à Londres, au Palais South Kensington.

Explosion de gaz. — Hier soir, vers neuf heures et quart, une explosion de gaz s'est produite dans la cour de la maison Jacolin, au Pont d'Ecully. Jacques Rondin s'étant approché avec une bougie enflammée du compteur à gaz, une détonation se produisit aussitôt. Rondin fut brûlé aux mains, au visage et aux yeux. Le docteur Drey, mandé aussitôt, a déclaré les brûlures sans gravité.

Cheval abattu. — Un cheval attelé au camion de M. Bonnet de Vaise s'est abattu hier, rue Saint-Jean, Un des brancards fut cassé. Pas d'autres accidents.

Vol d'habillements. — Hippolyte Gaillard, tisseur, demeurant rue Calas, 6, se trouvant à court d'argent, engagea un paquet de vêtements au Mont-de-Piété de la place des Capucins. Il n'y aurait rien à dire à cela si Gaillard n'avait pas pris ces effets dans la chambre de son voisin, Jean Dury, qui trouva le procédé peu à son goût. Le voleur fut arrêté et conduit au dépôt.

Commencement d'incendie. — Jacques Gruppé, menuisier, rue Juiverie, 1, a la mauvaise habitude de laisser des allumettes sur l'escalier de sa cave; aussi hier un commencement d'incendie se déclarait vers 5 heures et demie du soir. Il aura probablement marché sur ces allumettes qui se sont enflammées et communiquèrent le feu aux objets voisins. De prompts secours arrêterent ce commencement d'incendie qui ne causa que des dégâts insignifiants.

Arrestations. — Jules Schmidt, peintre, âgé de 19 ans, s'est introduit hier, avec deux complices restés inconnus, dans le grenier à foin de M. Sylvestre, marchand de grains, rue de Chartres, 2. Là, ils déroberent une montre en argent et une somme de 50 francs appartenant au nommé Claude Burnicard, homme de peine chez M. Sylvestre. Schmidt arrêté pour ce fait, se trouvait de plus sous le coup d'une interdiction de séjour dans l'agglomération lyonnaise.

— Adolphe Lamain, sans domicile, a été arrêté, avenue de Saxe, au moment où il demandait l'aumône.

— Laurent Lacroix, vannier, et Joseph Miller, tisseur, ont été arrêtés pour vagabondage.

Consommateurs dangereux. — Quatre individus, dont un militaire, se trouvaient chez M. Eugène Armandis, rue de la Thibaudière, n^o 29, qui voulut les empêcher de chanter. Les ivrognes le poursuivirent jusque dans la cuisine, puis cassèrent quelques vitres à coups de pieds. Quand les agents arrivèrent ils avaient disparu.

Attaque d'épilepsie. — Un rassemblement s'était formé hier, cours Vitton, autour du nommé Cassignol, manoeuvre, rue Pierre-Cornelle, 34, qui se roulait à terre en proie à une crise d'épilepsie. On le transporta chez M. Dupuis, liquoriste, qui lui fit avaler un verre d'eau d'arquebuse. La crise se calma bientôt et Cassignol put rentrer chez lui.

Objet perdu. — Louis Jagot, rue Sainte-Hélène 33, a perdu un sac de voyage contenant du linge et des chaussures.

Déclaration a été faite au commissaire de police.

Trop batailleur. — Félix Elbsensahn, ajusteur, demeurant rue Bourget, insultait les gardiens de la paix et proférait contre eux toutes espèces de menaces. En réponse, ceux-ci l'emmenèrent au dépôt où ce belliqueux personnage fut écroué.

TRIBUNE LIBRE

Lyon, le 24 mars 1884.

Monsieur le Rédacteur en chef de l'Avenir, Veuillez avoir l'obligeance d'insérer cette lettre en réponse à une note parue dans le Progrès d'aujourd'hui, signée Balmont. Cette note est pleine d'inexactitudes :

1^o Nous affirmons que M. Balmont ne nous a fait aucune proposition, et nous a mis à la porte sans huitaine; du reste, le Conseil des prudhommes jugera la question;

2^o Le service des égoûts ne fonctionne que très mal : sur quinze hommes que M. Balmont vient d'embaucher, il n'y a que trois hommes capables de faire le travail, et sur 90 kilomètres d'égoûts que possède la ville, le travail est non-seulement mal fait, mais on peut dire qu'il n'est pas fait du tout. La seule offre que M. Balmont nous ait faite indirectement, c'est la suppression de 1 fr. 50 par mois pour l'assurance contre les accidents qui nous a fait payer jusqu'à présent. Pourtant la loi est formelle : ce sont les patrons qui sont responsables et, par conséquent, doivent payer l'assurance et, puisque M. Balmont veut nous prendre par la famine, puisqu'il dit ne pouvoir donner une augmentation de 20 francs par mois, lui qui touche 223,000 francs de la ville, qu'il ne fournit ni outillage, ni matière première; qu'il n'emploie que 34 hommes pour ce service, et encore nous sommes employés à bien d'autres choses qu'à curer les égoûts.

Nous demandons qu'une enquête sérieuse soit faite par les conseillers municipaux sur ce service et ils verront que non-seulement les ouvriers égouttiers sont sacrifiés mais que les intérêts et la salubrité de la ville ne sont pas garantis.

Quand on voudra, nous fournirons les preuves.

La commission élue par les ouvriers égouttiers réunis,
DUTREC, ODDOZ, BOUVIER.

Appel aux Travailleurs

Citoyen,
Voulant déjouer toutes les intrigues électorales et faire le plus de lumières possibles autour des futures élections municipales, afin de conjurer dans la mesure de nos forces le terrible fléau de misère qui sévit avec tant de fureur sur notre laborieuse cité et menace d'anéantir la classe prolétarienne tout entière.

Convaincus aussi que le travail crucifié aujourd'hui encore après 14 ans de république bourgeoise, ne peut avoir pour sincères défenseurs que des prolétaires, qui savent par de trop douloureuses expériences, ce que c'est que des journées de labeurs pénibles et des journées sans pain; et que toutes réformes sociales mettant un frein à la tyrannie exécrable du capital ne peuvent être que l'œuvre sublime des travailleurs, et entrepris avec succès que lorsque le suffrage universel assez conscient, aura rattaché le pouvoir et toutes les fonctions publiques des mains racées de la bourgeoisie, ainsi le veut le salut de la patrie; et le salut de la République l'ordonne.

Travailleurs, c'est pour discuter ensemble les voies et moyens qui nous ouvriront un horizon moins sombre d'avenir que notre commission d'initiative a l'honneur de vous convoquer à une grande réunion publique qui aura lieu vendredi soir, à 8 heures et demie, salle de la Perle, place de la Croix-Rouge, 8.

Ordre du jour :

1. Elections municipales.
2. Candidature ouvrière militant contre la candidature bourgeoise.
3. Garanties matérielles contre les garanties morales.
4. La République des travailleurs contre la République des parasites.

Pour la Commission d'initiative,

Le secrétaire,
J. CHANET.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes.

Tous les ouvriers tisseurs et fumistes de la ville de Lyon sont invités à une réunion privée dimanche 28 courant, à 2 heures du soir, chez M. Gamsel, rue de Chartres, 5.

En l'importance de cette réunion, la Commission compte sur la présence de tous les sociétaires et membres de la corporation.

Ordre du jour. — Réorganisation de la Chambre syndicale.
La Commission.

LE

Coureur des Bois

Par Gabriel FERRY

— Je vous remercie de votre bonne opinion, répondit Cuchillo en avalant à son tour, avec une indifférence parfaite, une galette crue d'un côté et carbonisée de l'autre. Vous allez en juger.

— J'écoute, dit Baraja en se laissant aller à une position horizontale; après un bon repas, je n'aime rien tant qu'une bonne histoire.

Puis le compagnon de Cuchillo sembla, dans une béatitude parfaite et le visage tourné vers le ciel, se complaire à en admirer l'azur éblouissant.

« L'histoire n'est ni longue ni intéressante, et ce qui m'est arrivé peut arriver à tout le monde. J'avais engagé avec un mien ami une partie de cartes. Mon ami prétendit que j'avais triché. Là-dessus nous eûmes des mots. »

Le narrateur fit une pause pour porter à ses lèvres une outre pleine d'eau, puis il reprit :

« Mon ami eut l'indélicatesse de s'en laisser mourir ! »

— Quoi ! de vos mots ?

— Non, d'un coup de couteau qui en fut la suite, reprit Cuchillo la bouche pleine.

— Je savais bien que les torts étaient du côté de votre ami.

— L'alcade n'en jugea pas ainsi, il me tracassa ridiculement; et cependant je lui eusse pardonné l'aigreur de ses relations avec moi, si je n'eusse été moi-même aigri par les mauvais procédés d'un ami que j'avais estimé jusqu'alors.

— On a toujours à se plaindre des amis, dit sentencieusement le seigneur Baraja en lançant vers la voûte du ciel la fumée de sa cigarette de paille de maïs.

— Quoi qu'il en soit, dit Cuchillo, j'ai fait vœu de ne plus jouer; car le jeu est, comme vous le voyez, l'origine de cette dernière affaire.

« C'est une sage résolution, reprit Baraja, et je me suis aussi promis de ne plus toucher les cartes, depuis que le jeu m'a ruiné de fond en comble. »

— Ruiné ! vous avez donc été riche ?

— Hélas ! j'avais une hacienda et de nombreux bestiaux; mais j'avais aussi un intendant. Je n'ai compté qu'une fois avec lui, soupira Baraja, il était trop tard : la moitié de mon bien lui appartenait déjà.

— Et que faites-vous alors ?

— La seule chose qui me restait à faire, dit Baraja d'un air magistral : je lui proposai de jouer sa moitié contre la mienne : il accepta après quelques façons.

— Des façons, interrompit Cuchillo; voyez-vous le drôle !

Je suis très timide quand je joue devant le monde, reprit Baraja; en outre, j'aime le grand air. J'avais donc proposé à mon intendant de faire notre partie dans un endroit très reculé, où ma timidité naturelle se sentirait plus à l'aise. Vous concevez, n'est-ce pas ? si je venais à perdre cette dernière portion de mon bien, quel changement... quel soulagement, veux-je dire, pouvaient apporter à ma douleur l'air pur du bois... le silence... la solitude la plus complète. Mais mon intendant ne partageait pas mon goût pour le grand air et l'isolement, et il mit pour condition à la partie qu'il voulait bien accepter, que nous la jouerions devant témoins.

— Et vous fûtes forcé d'en passer par là ?

— A mon grand regret, continua Baraja.

— Et vous perdités, étant si timide devant le monde ? reprit Cuchillo avec un sérieux imperturbable.

— Je perdis cette seconde moitié comme la première. De toute ma fortune passée, il ne me resta que le cheval que voici, bien

que mon ex-intendant prétendit que ce cheval était compris dans la partie. Aujourd'hui, je n'ai plus que l'espoir de faire fortune dans l'expédition de Tubac, dont je suis un des membres, et, comme dernière ressource, celle de ne rentrer au service de mon fripon pour me rattraper à mon tour. Depuis ce temps j'ai juré de ne plus jouer, et, caramba ! j'ai tenu mon serment.

— Combien y a-t-il de temps que cela vous est arrivé ?

— Cinq jours, reprit Baraja.

— Diable ! votre fidélité à votre serment n'est pas sans mérite !

Les deux aventuriers, après avoir échangé ces confidences entre eux, commencèrent à s'entretenir de l'espoir qu'on fondait sur l'expédition prochaine, des merveilles qu'on racontait du pays qu'elle allait explorer, enfin des dangers qui la menaçaient, au milieu de déserts inconnus.

Mais, bah ! dit Baraja, mieux vaut mourir que de rester avec des trous aux coudes.

— Cela dépend, reprit Cuchillo; je suis de ceux qui préfèrent les gens avec des trous plutôt qu'avec des pièces. »

Gabriel FERRY

(La suite à demain)

Lyon, le 24 mars 1884.

La chambre syndicale des Forgerons Marteleurs, Chauffeurs de four, Pilonniers et Frappeurs.

Donne avis à toute la corporation, que dans sa séance du 9 mars, il a été décidé à l'unanimité des membres présents, que l'œuvre du syndicat resterait debout, et a chargé les membres provisoires du bureau de faire un appel à tous les membres de la corporation ci-dessus désignés, à l'effet d'assister à une réunion générale privée, qui aura lieu le 30 courant, à 2 heures précises, chez le citoyen Bertholus, cours Gambetta, 73.

En outre, l'assemblée a décidé que toutes les cotisations en retard jusqu'au 1^{er} mars, sont rayées, qu'une amnistie complète est faite en faveur de tous les retardataires.

Tenant compte également de la crise ouvrière, elle a abaissé les nouvelles cotisations à 0,50 c. jusqu'à nouvelle décision. Tous les membres adhérents espèrent que leur appel sera entendu par tous les citoyens ayant à cœur de remplir leur devoir.

Les vous préviennent également que la fédération française de la métallurgie, délégué deux de ses membres pour assister à notre réunion ils feront connaître les avantages de la fédération pour tous les citoyens (sous le bénéfice de la loi du 21 mars 1884, syndicats professionnels.)

Citoyens, l'union fait la force, à vous de répondre énergiquement à notre appel.

Le bureau provisoire.

Groupe rationaliste de la morale positive. - Collecte faite à l'enterrement civil de la citoyenne Brun, 2 fr. 10.

Collecte faite à l'enterrement civil du citoyen Villard, 3 fr. 55, sommes remises au trésorier.

Le groupe donne avis aux libres penseurs de la région qu'il tient à leur disposition un magnifique drap mortuaire, brodé argent, au titre de la Ligue anticléricale, lequel est déposé chez le citoyen Filleron, rue Villeroi, 29. On peut le demander soi-même ou par l'entremise des entrepreneurs des pompes funèbres ou par le secrétaire du groupe, le citoyen Mayot, avenue de Saxe, 172, ou par le président, le citoyen Carruel, cours Lafayette, 79, aux Brotteaux.

Avis aux groupes. - Sous peu, le grand congrès de la libre pensée, à l'Alcazar de Lyon, il est bon, dès aujourd'hui, de choisir les délégués qui devront y assister.

Société de retraite pour la vieillesse.

La réunion du 5^e arrondissement n'ayant pu avoir lieu, les sociétaires n'étant pas en nombre, des derniers sont invités à se réunir jeudi 27 courant, à 8 heures précises du soir, chez M. Varichon, collecteur, café de France, place de la Pyramide, 25, à Vaise, à l'effet de nommer les cinq délégués pour former la commission électorale. Urgent.

Le président, Vaucher.

Grève des chonilleux (maison Martin). - Le syndicat et la commission maintiennent énergiquement la grève exceptionnelle provoquée par la maison Martin, qui s'obstine toujours à vouloir imposer le rabais de 50 c. 00 sur le prix de façon.

MM. les négociants ayant reçu une délégation qui leur a présenté un tarif voté en assemblée générale et n'y ayant donné encore aucune suite, nous les prévenons que nous attendons leur réponse jusqu'à mercredi 26 courant, 5 heures du soir, au siège social, dernier délai.

Le syndicat convoque en assemblée extraordinaire et privée toute la corporation (patrons, ouvriers, ouvrières), le mercredi 26 courant, à 7 heures du soir, chez M. Goutard, rue Garibaldi, 108.

Ordre du jour :

- 1^o Rapport des délégués; 2^o Réponse de MM. les négociants; 3^o Mesures à prendre en vue d'une grève générale.

NOTA. - Le syndicat et la commission remercient, au nom de la corporation et de tout ce qui est similaire, les grévistes de la maison Barral et Gacogne, qui, étant pénétrés de l'esprit de solidarité, ont versé, au profit de nos grévistes, la somme de 21 fr. 75. Le secrétaire.

Fédération des chambres syndicales (rue Grégoire, 38) - Tous les membres des bureaux des chambres syndicales, fédérées ou non, sont priés d'assister à une réunion générale privée qui aura lieu vendredi 28 mars, à 8 heures précises du soir, au siège de la fédération.

Ordre du Jour :

Commission des quarante-quatre. - Discussion sur le rapport à adresser à ladite commission, relatif à la situation de chaque corporation lyonnaise.

NOTA. - Nous sommes heureux d'annoncer à nos amis que les chambres syndicales des typographes et des chaudronniers en fer ont adhéré définitivement à la fédération. Nous espérons que cet exemple sera bientôt suivi par les autres chambres syndicales qui, toutes, ont un grand intérêt à s'unir à nous pour obtenir plus facilement la revendication de leurs droits.

Pour la fédération : Le secrétaire, Guétat.

Dames réunies. - Grand Concert-Tombola, organisé par cette Société démocratique, au bénéfice de leur bureau de placement, le 28 mai, au Casino de Vaise. Diverses sociétés musicales et de nombreux artistes des concerts de Lyon prêteront leur concours pour cette fête. Des billets sont déposés aux adresses suivantes : M^{me} Chansard, rue de Flesselles, 23. Garnier, rue Célu, 5. Lacour, rue Garibaldi, 138. Ganiviat, cours Gambetta, 102. A la Chambre syndicale, rue Chapponnay, 53.

Dimanche 30 mars, aura lieu la grande fête donnée par la Société de Gymnastique du Rhône, sous le patronage du comité de la Ligue des Patriotes. M. Paul Deroulède, qui doit présider cette fête, fera une conférence sur la défense nationale.

BOURSE DU BOULEVARD

3 o/o 75,87; 4 1/2 o/o 106,82; Italien 93,70 Extérieur 61 31; Egypte 34 ,87; Banque ottomane 649,37; Rio 478,75.

Tendance calme.

APRÈS BOURSE

3 o/o 76,50; 4 1/2 o/o 106,60; Ottomane 647,50; Egypte 342,50 3 o/o d. 25 : 0,10 d'écart. 0 05 : 0,05

4 1/2 o/o d. 25 : 0,12 d. 50 : 0,07

SPECTACLES DU 25 MARS

Grand Théâtre. - Le Voyage en Chine, opéra-comique en 3 actes, de François Bazin.

Célestins. - 8 h. Pour les représentations de M^{me} Maria Laurent, Les Bourgeois de Pont-Arcy. Comédie en 5 actes.

Cirque Nancy avenue de Saxe. - Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié.

Kiosque de Bellecour. - Musique du 140^e régiment d'infanterie. - Programme du 25 mars 1884, de 2 à 3 heures. - Allegro militaire, Sellenick. - Sextuor de Lucie, Donetti. - Les Cloches de Corneilles (valse) Planquette. - L'Etoile du Nord, Meyerbeer. - Redowa, Bléger.

Pharmacie Moderne de Lyon

GRANDE DIMINUTION DE PRIX

Thé des Alpes, 70 c. au lieu de 1 fr 25; Thé Béraud, 60 c. au lieu de 1 fr. 25; Eau d'Hunyadi, 70 c. au lieu de 1 fr. 25; Pilules Suisses, 1 fr. 20 au lieu de 1 fr. 50; Fer Bravais, 4 fr. au lieu de 5 fr.; Liqueur de Goudron, 1 fr. 25 au lieu de 2 fr.; 100 capsules de goudron pur pour 1 fr.; Vin de quinquina, 2, 3, 4, et 4 fr. 50 le litre; Huile de foie de morue pure, 2, 2,50 et 3 fr. le litre; Salsepareille, 4 fr. le kil.; Sirop de protoiodure de fer, 4 fr. le litre; Sirop antiscorbuc, 3 fr. le litre; Tisane de Bochet, 0,40 c. le paquet pour 1 litre. - Les ordonnances sont tarifées 40 0/0 au-dessous des prix ordinaires. La Pharmacie Moderne est la plus connue et la plus populaire de tout Lyon.

La Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue Ste-Catherine, délivre gratuitement et envoi franco à toute personne qui en fera la demande une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

AU BAT-D'ARGENT

GRANDE MAISON DE BLANC Rue de la République, 9

IMMENSE QUANTITÉ

DE LINGE TOUT CONFECTIONNÉ et prêt à servir

MISE EN VENTE

Avec baisse de prix considérable

Depuis deux mois la Maison prépare avec soin cette mise en vente qui n'a pas eu de précédent.

APERÇU DE QUELQUES PRIX

DRAPS toile ménage blanche sans couture p^r lits ordinaires, le drap. 4 95

DRAPS toile 81/4, 2^m40 sur 3^m50 ourlet à jours, usage garanti. le drap. 12 50

DRAPS toile ménage blanche, avec surjets, pour grands lits, le drap. 7 90

DRAPS de domestique, en toile pure chanvre, très forte, le drap... 5 75

DRAPS cretonne écrue en bonne qualité lité, pour lits ordinaires, le drap. 3 40

DRAPS cretonne écrue, qualité extra, pour très grands lits, le drap. 4 90

SERVIETTES Panissière, pour la table, tout ourlées, la serviette. » 75

AFFAIRE HORS LIGNE

3.000 SERVIETTES Panissière, qual. extra, val. 1 f. 40)) 95

SERVIETTES pour toilette, œil de perle, article très lourd, ourlées, à.....)) 60

ESSUIE-MAINS cordat, tout fil, encadrés couleurs, ourlés, et avec attaches, à.....)) 60

TORCHONS toile rondlette, bonne qualité, tout ourlés, à.....)) 40

TABLIERS toile bleue et toile 1/2 blanc, pour cuisine, bonne qualité, au choix..... 1 40

TABLIERS valet de chambre, en toile bleue ou 1/2 blanc, avec bavettes, au choix..... 1 45

TABLIERS femme de chambre, en cotonne bleue ou shirting blanc, au choix..... 1 30

Amueblement, Tapis, Foyers, Rideaux Lingerie

PIPES EN VÉRITABLE MERISIER Se trouvent à la Maison HERMANN KRAUSS 63, Rue de la République Se recommandent aux Fumeurs dont les DAMES craignent l'odeur du tabac. Cette Pipe parfume l'appartement et est très bonne pour la santé. Prix 50 Cent. - La douzaine : 5 Fr.

Guérison radicale des HERNIES Hommes, Femmes, Enfants. Paiement après guérison. THERON & Co, 28, rue Confort, au 2^e. Une dame est chargée d'appliquer p. dames.

ARTICLES POUR

LA PEINTURE ARTISTIQUE

Couleurs fines à l'huile COULEURS POUR L'AQUARELLE Couleurs pour Porcelaine

Grand choix de boîtes garnies, chevalets de table et d'atelier, etc., à des prix très réduits

chez GUYOT

4, rue Saint-Dominique, Lyon

GROS MODES DÉTAIL

M^{me} J. CLÉMENT

Grande-Côte, 87, Lyon

SPÉCIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés PRIX MODÉRÉS

On demande des Ouvrières pour un travail facile, place Saint-Georges, 3, au 5^e.

LES ANNONCES

sont reçues tous les jours

DE 8 H. DU MATIN A 6 H. DU SOIR

au Bureau du journal

3, Place de la Bourse

Les Avis d'acquisition et de dettes sont reçus aux prix ordinaires.

Le Rédacteur-Gérant, PAGES.

Lyon. - Imp. Moderne, cours de la Liberté, 70

Pâte Phosphorée Lardet

SIGNOUD Pharmacien Successeur

place des Jacobins, 1, Lyon

Cette Pâte détruit rapidement

Cafards, Rats

Se défier des imitations. Pôt :

1 fr.; demi-pôt : 50 cent.

Expédition franco par colis postal de trois pots contre mandat-poste de 3 fr.

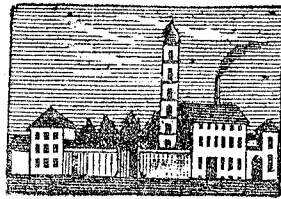
POUR LA CAMPAGNE

Grillage galvanisé pour volières, clôtures, ciel-ouvert. - Piquets en fer pour vignes et espaliers. - Fil de fer, fil d'acier, ronces artificielles pour clôtures de prairies. - Carton chanvre bitumé pour toitures légères. - Meubles et Outils de jardin. - Fabrique spéciale de grandes volières sur mesure.

RAOULX et Cie. 53, Cours Lafayette, LYON

Envoi du tarif par la poste

TOPIQUE BERTRAND AINÉ



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation, 8 juillet 1854. - 40 ans de succès. Infaillible contre les Douleurs rhumatismales, Névralgies, Sciaticques, Congestions cérébrales, Ophthalmies, Pleurésies, Douleurs de reins, Fluxions de poitrine, Toux rebelles, etc.

Prix : De 50 c. à 3 fr.

Envoi franco contre timbres ou mandat

S'adresser à LYON, chez l'inventeur, 21, place Bellecour et toutes Pharmacies.

AVIS. Se méfier des contrefaçons et exiger la signature BERTRAND AINÉ

M^{me} NODER La seule reconnue par tout le monde pour prédire l'avenir et la vérité par les cartes, les rêves et les lignes de la main. 12, rue Port-du-Temple, Lyon, et par correspondances.

CHAPELLERIE Maison RIVIER Sœurs

Rue Centrale, 43 80, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 80

Cette maison ne reculant devant aucun sacrifice pour satisfaire sa nombreuse clientèle à l'occasion de la SAISON D'ÉTÉ, vient de recevoir des assortiments variés d'articles de tous genres dans d'excellentes conditions; comme par le passé, ces achats lui permettent de vendre à des prix qui est impossible de trouver ailleurs de la marchandise fraîche et à la mode.

Chapeaux de feutre et paille à 3 fr. 60. Rayon spécial pour Dames, Fillettes et Garçonnetts.

PRIX FIXE

MANUFACTURE DE PAPIERS PEINTS

LYON. 45 & 47, Rue de Jarente, 45 & 47. LYON

Papiers depuis 15 centimes

Spécialité de Bordures, articles riches, reproductions d'étoffes

M^{me} CAMILLA CÉLÉBRITÉ PARISIENNE

genre Desbarolle

Prédit l'avenir par les lignes de la main

Reçoit de 8 heures du matin à 9 heures du soir, 13, rue Ste-Catherine, au 3^e 1^{er} escalier.

CAFETIÈRE MONNET

B. S. G. D. G.

Arôme, parfum concentré Ecorom. 40 0/0.

Vente, c. de la Liberté, 105. Lyon et march.

d'articles de ménage. Modèle riche

MODES M^{me} CLÉMENT, mon-

Grande-Côte, 87

PIANOS La Maison RODES.

cours Richard-Vitton, 105, à Mont-

chat-Lyon, offre l'achat des pianos depuis 10 fr. par mois.

Donc, plus de location

ARGENT à placer 4 50 %

PAR HYPOTHÈQUE

Rue Sainte-Catherine, 6, au 2^e

Changeement de Propriétaire

BAINS DES TERREAUX

Rue Ste-Marie-des-Terreux, 5

LAURENÇON, Pharmacien, Directeur-Propriétaire

BAINS ORDINAIRES, SULFUREUX

HYDROTHERAPIE COMPLÈTE

Nouveaux Aménagements

Douches froides et chaudes, fortes pressions

Bains russes, de caisse, résineux, etc., Inhalations et Pulvé-

risations médicinales

ÉTABLISSEMENT DE PREMIER ORDRE

Surveillance et soins constants

LOUIS GOSS, pédicure

Opérations à domicile